

## Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

### Technicien hospitalier de 2e classe - Technicien supérieur hospitalier

#### Informations sur le concours

Publié le :	09-02-2026
Filière :	Filière technique
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur titres, Sur épreuves
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Adresse d'envoi email des candidatures :	fabiienne.verlhac@ch-orthez.fr
Date du concours :	06-04-2026
A propos du poste :	

#### AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRE ET ENTRETIEN

#### TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER 2ème CLASSE - SPECIALITE RESTAURATION ET HOTELLERIE

Le Directeur du Centre Hospitalier d'Orthez ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n°2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers ;

VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

VU l'arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités des concours externes sur titres, interne sur épreuves et du 3ème concours permettant l'accès au grade de technicien supérieur hospitalier de 2ème classe du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers ;

VU la vacance d'un poste de Technicien Supérieur Hospitalier au tableau des effectifs,

DECIDE

Article 1 : Un concours externe sur titre pour le recrutement d'un technicien supérieur hospitalier de 2ème classe spécialité restauration et hôtellerie est ouvert au Centre Hospitalier d'Orthez afin de pourvoir 1 poste.

Article 2 : Le concours sera organisé au Centre Hospitalier d'Orthez à compter du 25 mars 2026.

Article 3 : Peuvent faire acte de candidature les titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13/02/2007 susvisé correspondant à l'une des spécialités mentionnées aux articles 1 et 2 de l'arrêté du 12/10/2011 dans l'un des domaines correspondant aux fonctions statutairement dévolues aux techniciens supérieurs hospitaliers.

Article 4 : Les candidatures doivent être adressées par écrit au plus tard le 11 mars 2026 (le cachet de la poste faisant foi), au Directeur du Centre Hospitalier d'Orthez, Service RH, rue du Moulin, BP 118, 64300 Orthez.

Les demandes d'admission à concourir devront être accompagnées des pièces suivantes :

Une lettre de motivation à concourir

Une copie des diplômes ou certificats dont le candidat est titulaire

Un curriculum vitae indiquant les titres détenus, les diverses fonctions occupées, les périodes d'emploi et les actions de formation suivies

Une copie d'une pièce d'identité (passeport, CNI)

Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou un justificatif attestant le non accomplissement du service militaire,

Un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé,

Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°2) sera fait par le service RH.

Article 5 : Le concours externe sur titre est constitué d'une phase d'ammissibilité et d'une épreuve d'admission.

La phase d'ammissibilité du concours externe sur titre consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.

Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une liste d'ammissibilité établie par ordre alphabétique.

Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.

Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission au concours externe sur titre consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury se décomposant :

En une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un TSH notamment dans la spécialité dans laquelle il concourt ainsi que sa capacité à animer une équipe (durée de l'exposé par le candidat : 5 minutes) ;

En un échange avec le jury à partir d'un texte court comportant plusieurs questions techniques relatives à la spécialités dans laquelle il concourt visant à apprécier ses connaissances, son potentiel et son comportement face à une situation concrète (durée 25 min au plus).

La durée totale de l'épreuve est de 45 min dont 15 min de préparation. Cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficients 4).

Pour cette épreuve, le jury dispose du CV du candidat.

Nul ne peut être admis si la note obtenue à l'entretien est inférieure à 40 sur 80.

A l'issue de cet entretien, le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.

Article 6 : Le jury du concours externe est composé comme suit :

Le Directeur du Centre Hospitalier d'Orthez ou son représentant, Président,

Un fonctionnaire hospitalier de catégorie A en fonction dans le département concerné et départements limitrophes, désigné par le Directeur de l'établissement organisateur du concours,

Un ingénieur hospitalier ou une personne au moins de même niveau de qualification en fonction dans la région, désigné par le Directeur de l'établissement organisateur du concours,  
Un TSH 1ère classe en fonction dans le département concerné et départements limitrophes, désigné par le Directeur de l'établissement organisateur du concours,

Les membres du jury ne peuvent siéger à plus de 4 jurys consécutifs. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

## Informations sur l'établissement

Nom : Centre Hospitalier Orthez

Ville : 64300 Orthez

## Pour candidater

Date limite de candidature : 06-03-2026

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature les titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13/02/2007 susvisé correspondant à l'une des spécialités mentionnées aux articles 1 et 2 de l'arrêté du 12/10/2011 dans l'un des domaines correspondant aux fonctions statutairement dévolues aux techniciens supérieurs hospitaliers.

Pièces à fournir :

Les demandes d'admission à concourir devront être accompagnées des pièces suivantes :

Une lettre de motivation à concourir

Une copie des diplômes ou certificats dont le candidat est titulaire

Un curriculum vitae indiquant les titres détenus, les diverses fonctions occupées, les périodes d'emploi et les actions de formation suivies

Une copie d'une pièce d'identité (passeport, CNI)

Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou un justificatif attestant le non accomplissement du service militaire,

Un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé,

Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°2) sera fait par le service RH.

Mail pour l'envoi des candidatures : fabienne.verlhac@ch-orthez.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Directeur du Centre Hospitalier d'Orthez, Service RH, rue du Moulin, BP 118, 64300 Orthez